



rapport d'activité 2024 :



Service de prévention et de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

Accueil de jour et intervention mobile (LEAO)

Antenne gardoise du CPCA



3

Les grands points de l'année

4

Le Service d'aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales

6

Les chiffres clés

7

Les indicateurs

12

Un regard sur

p.10 : Conséquences des violences sur la victime et sur les enfants de la victime

p.12 Le travail en partenariat et réseau

13

Perspectives

15

Pôle d'accompagnement des auteurs de violences conjugales : la Clède, antenne gardoise du CPCA Sud

Sommaire

17

Les stages de responsabilisation
pour la prévention et la lutte
contre les violences au sein du
couples et sexistes

20

Les chiffres clés

21

Indicateurs

22

Un regard sur

p.22 : La prise en charge des
auteurs

p.24 : La nécessité de la
prévention auprès des jeunes

25

Perspectives

Sommaire

Les grands points de l'année

Les sensibilisations aux violences conjugales

Depuis maintenant de nombreuses années l'association La Clède s'efforce de répondre favorablement aux demandes de différents partenaires du territoire concernant des séances d'informations et de sensibilisations sur la thématique des violences conjugales. En 2024 nous avons pu proposer des interventions ciblées, soit autour de l'accompagnement des personnes victimes de violences, soit autour de la prise en charge des auteurs de violences.

L'équipe de l'antenne gardoise du CPCA a ainsi eu l'occasion d'intervenir auprès des élèves du lycée Charles Gide d'Uzès dans le cadre du « Projet Egalités et violences conjugales » organisé par le CISPD d'Uzès.

Nous sommes également intervenus lors d'un colloque organisé par le CDAD 48 et l'association La Traverse à Mende sur « Prise en charge des personnes auteurs de violences intra-familiales : de la responsabilisation à la réparation. »

Nous avons été sollicités pour proposer une intervention lors du « Colloque violences intra familiales » organisé par le SIDSCAVAR à Rochefort du Gard.

Enfin, dans le cadre du CPCA Occitanie et en partenariat avec l'IFME de Nîmes, nous avons co-animé avec les équipes de via-voltaire et de l'AERS une formation à destination des professionnels sur l'intervention auprès des auteurs de violences conjugales.

Cette année le service d'aide aux victimes de violences de l'association La Clède, convié par l'association RESEDA, a participé à l'animation d'une session de sensibilisation sur la thématique des violences conjugales et leur impact sur les enfants, dans le cadre des actions du groupe de travail opérationnel « Violences Intrafamiliales du CISPD » d'Alès Agglomération.

Dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation au VIF, le service participe aux réunions bimensuelles de concertation VIF organisées par RESEDA. Différents professionnels du secteur participent (AS de secteur, ISCG, avocate du barreau d'Alès, chargée de mission VIF du TJ d'Alès, pédopsychiatre, travailleurs sociaux de différentes structures, etc).

Le service d'aide aux victimes de violences a également participé à la présentation du dispositif Angela avec sensibilisation à la problématique des violences pour les commerçants et mairies d'Alès Agglomération.

Nous avons aussi été partie prenante de la « Journée santé mentale » organisée par RESEDA en animant un atelier de sensibilisation avec l'EMPP sur la question des VIF pour un public connaissant des problématiques de santé mentale ».

L'équipe du CPCA

L'année 2024 marque la réorganisation de l'antenne gardoise du CPCA.

En effet, jusqu'alors l'association La Clède faisait appel à des psychologues vacataires qui intervenaient pour animer les diverses actions proposées par le service (les stages de responsabilisation, le groupe de parole ou les entretiens individuels). Cette année nous avons fait le choix d'embaucher un psychologue à mi-temps pour renforcer l'équipe. Cette réorganisation a permis de repenser et d'uniformiser les interventions sur l'ensemble du département, comprenant les ressorts des tribunaux judiciaires de Nîmes et d'Alès. C'est donc un binôme constitué d'un psychologue et d'un(e) travailleur/euse social(e) qui anime désormais les stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes.

Un soutien psychologique au sein de l'accueil de jour

Ces temps, réguliers et repérés sont indispensables à l'accompagnement des personnes que nous accueillons et viennent compléter l'accompagnement et l'écoute que nous proposons. Sans cela le(s) traumatisme(s) s'avère(nt) être très souvent un frein majeur à la réinsertion socio-professionnelle, à la parentalité, à la santé, à la resocialisation des personnes victimes de violences. On note plusieurs formes de troubles liés au traumatisme : des troubles anxiodépressifs, des troubles du sommeil, une dysrégulation des émotions, des mécanismes d'évitement en lien avec les événements traumatiques et impactant la gestion de la vie quotidienne, une altération de l'estime de soi, des difficultés d'ordre cognitives telles que des troubles de la concentration et de la mémoire, un épuisement physique et psychologique, des intrusions du passé dans le présent (réminiscences, cauchemars). Nous orientons en priorité les personnes en souffrance psychologique en lien avec les violences subies, situation qui les ont conduites à être accompagnées et/ou hébergées par nos services. Nous réservons ces rendez-vous aux personnes dont les ressources financières ne suffisent pas à pouvoir consulter un psychologue en libéral.

Service d'aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales



Objectifs :

Permettre aux femmes victimes de violences de disposer de lieux d'écoute et sécurisant où elles peuvent, en toute confidentialité, déposer leur histoire et avoir un soutien dans les démarches qu'elles souhaiteraient engager. Faciliter l'articulation et la mise en lien vers des partenaires spécialisés (avocats, médecins, policiers..).

Assurer une présence réactive, dans l'urgence si nécessaire, tant auprès des personnes victimes de violences que des partenaires grâce à l'équipe mobile.

L'écoute et l'accompagnement proposé vise à :

- Préciser la demande des femmes, les écouter, libérer leur parole,
- Les aider à prendre conscience des différentes formes de violences, du processus et des démarches.,
- Evaluer les situations à risque que ce soit pour les femmes ou pour les enfants

Missions :

- Prévenir les conséquences psychologiques, juridiques, sociales et matérielles des violences et limiter la précarité,
- Mettre en place des outils de protection physique et psychologique,
- Informer les personnes sur leurs droits et faciliter la sortie des violences,
- Soutenir les démarches juridiques, les accompagner sur le plan psychologique et social, en évitant la démultiplication des démarches,
- Prendre en compte les besoins des enfants au travers d'un soutien à la parentalité,
- Assurer une présence et un soutien auprès des acteurs du territoire,
- Assurer un accompagnement direct et réactif pour les personnes (soutien à la mobilité, accompagnement physique...).

Références législatives :

CIRCULAIRE N°DGCS/SDFEFH-B2/2012/158 du 13 avril 2012 relative au financement d'accueils de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple dans chaque département.

Notre intervention s'inscrit aussi dans les priorités du 5ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes (2017 – 2019).

L'action s'intègre également dans les priorités du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance qui préconise l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, en renforçant notamment les permanences.

Notre intervention s'inscrit enfin dans les orientations du contrat de ville : "Soutenir les actions de prévention de la délinquance" - "Lutte contre les violences "

Publics et orientation

Toute personne victime de violences conjugales et/ou intrafamiliales, avec ou sans enfant.



Territoire

Alès Agglomération



1995

Création de permanences d'écoute pour femmes victimes de violences sur Alès.

2005

Premières permanences d'écoute sur le nord du département

2013

ouverture d'un accueil de jour départemental porté par la Clède sur Alès

2016

Expérimentation d'ateliers bien-être

2020

Réagencement de l'accueil de jour et Mise en place de l'intervention mobile privilégiant « l'aller vers »

2022

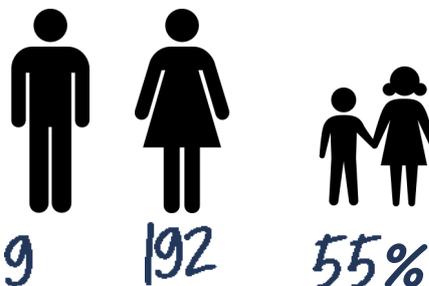
Mise en place d'un groupe de paroles pour femmes

Les chiffres clés

Service d'aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales

201

personnes accueillies



des personnes accueillies ont au moins un enfant à charge

L'accueil de jour

86

personnes accueillies et accompagnées qui ont également bénéficié de l'intervention mobile

Les interventions mobiles

47

personnes victimes de violences prises en charge lors d'une première rencontre via l'équipe mobile

136

Interventions mobiles en 2024

Indicateurs

Cette année encore, nous pouvons repérer que les personnes victimes de violences accueillies au sein de l'accueil de jour sont majoritairement des femmes soit 94,4% des personnes accueillies. Le taux d'hommes victimes de violences accueillis au sein du service est cependant en hausse par rapport à l'an passé. Nous pouvons faire l'hypothèse que la parole se libère et que les hommes sont plus enclins à en discuter et à engager des démarches pour s'en libérer.

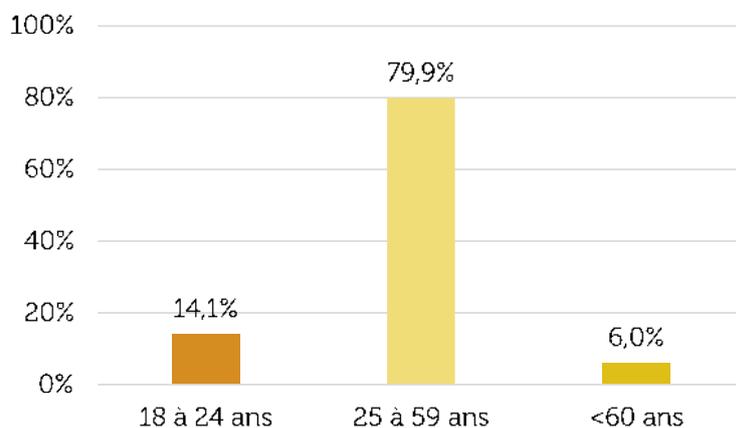
Il est important de rappeler que les femmes victimes de violences n'ont pas de profil-type. Les violences concernent tous les milieux sociaux et tous les âges, même si une majorité de femmes entre 25-59 ans a été accompagnées au sein du service de prévention et de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Les jeunes entre 18 et 24 ans rencontrés au sein du service sont également en hausse et nous alertent sur les violences au sein des jeunes couples, violences qui surviennent généralement rapidement après la rencontre.

En ce qui concerne les milieux sociaux, et les ressources des personnes accompagnées au sein du service, il est à noter que 14% des personnes accueillies n'ont aucune ressource.

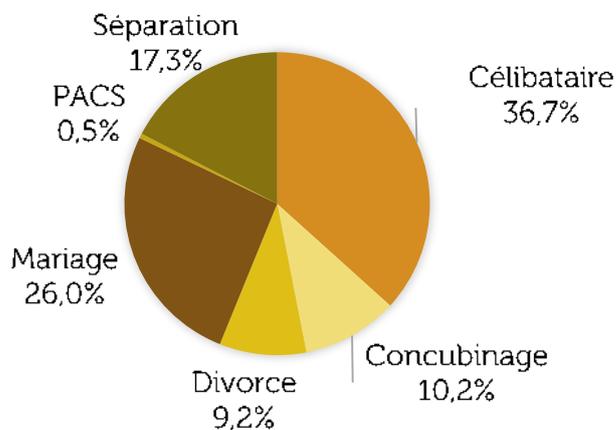
56% perçoivent uniquement des prestations sociales. Il est probable que les personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales ayant de meilleures ressources financières puissent accéder plus facilement au relogement et à la séparation.

Peut-être également que la méconnaissance des services sociaux et l'image qu'ils peuvent renvoyer peut également faire que les personnes victimes ayant un niveau de vie plus confortable passent

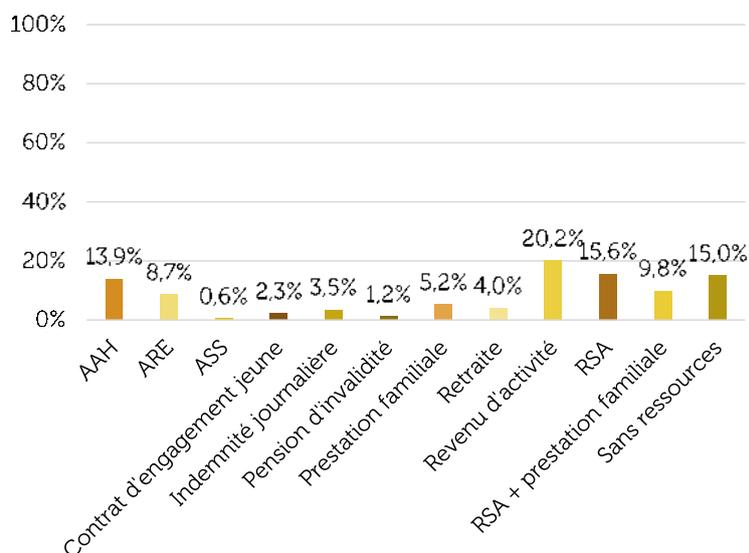
Âge



Situation familiale



Revenus



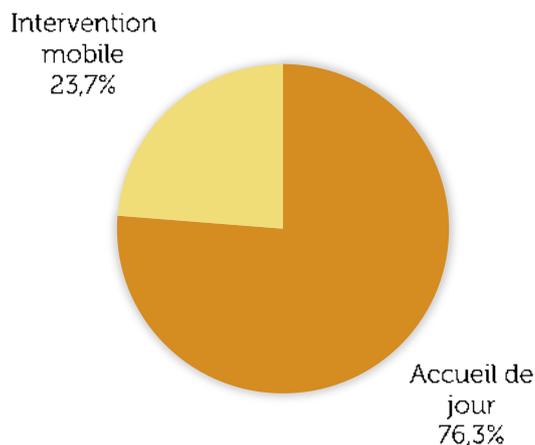
Le service de prévention et de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales s'efforce d'être un lieu ouvert à tous, offrant une accessibilité et une souplesse dans son fonctionnement.

Dans la majorité des cas, nous accueillons les personnes victimes de violences en organisant les rencontres par le biais de rendez-vous préalablement fixés par un premier appel téléphonique.

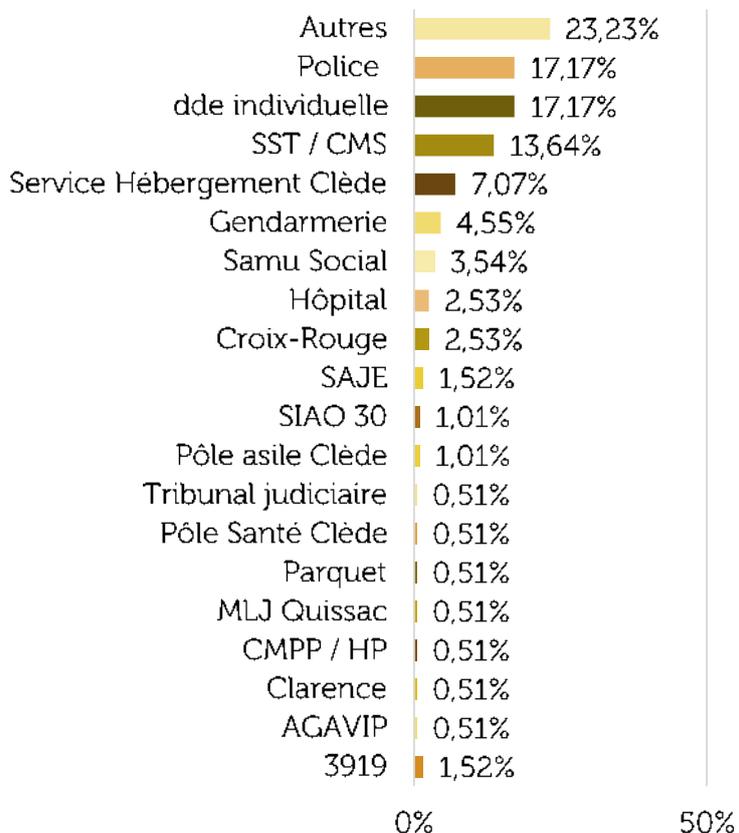
L'équipe mobile permet de se déplacer directement au plus près des victimes, répondant ainsi aux besoins des personnes ou des partenaires qui sollicitent l'intervention du service.

L'accueil de jour insiste sur son engagement à répondre aux situations d'urgence, offrant ainsi un soutien immédiat aux personnes dans le besoin qui peuvent se présenter spontanément sans prise de rendez-vous préalable. Ainsi notre service fonctionne de manière flexible et modulable tout en étant organisé, l'idée étant d'être disponible et réactif pour répondre aux besoins des personnes.

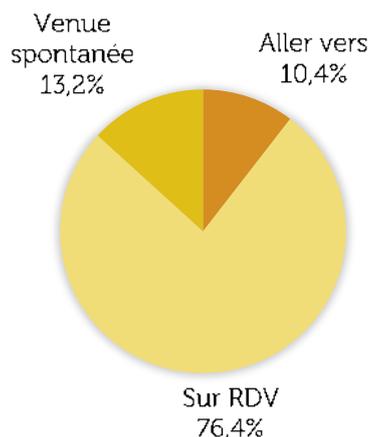
Contexte de rencontre



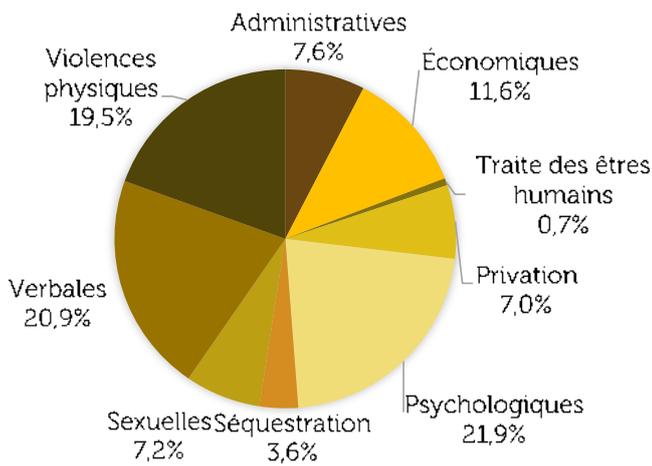
Orientation



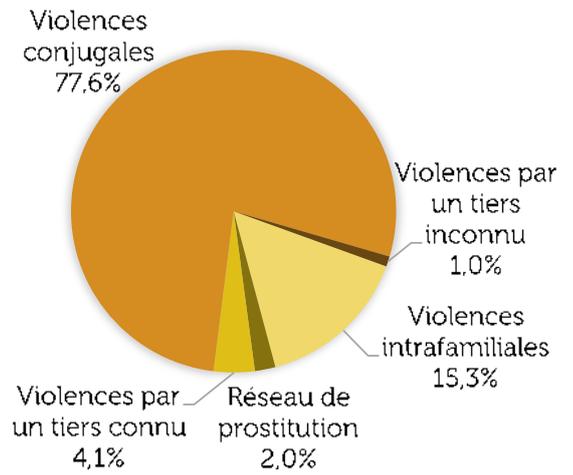
Modalités de prise de contact



Violences énoncées par la personne

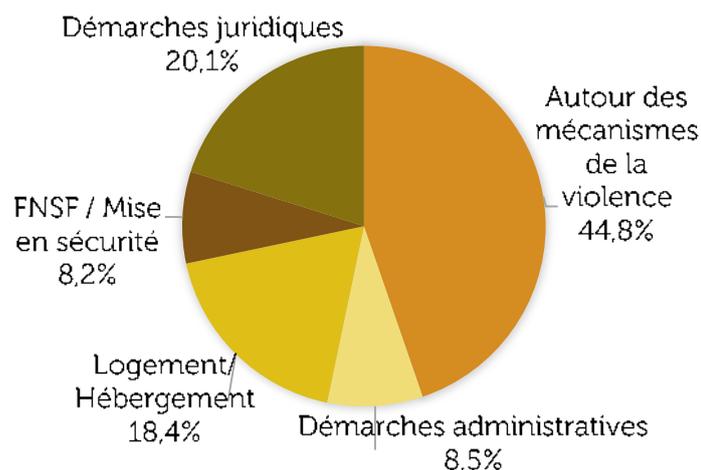


Cadre des violences



Les personnes accompagnées par le service d'aide aux victimes de La Clède subissent ou ont subi des violences dans le cadre de leur vie privée. Il s'agit soit de violences conjugales, soit de violences intrafamiliales. La grande majorité des personnes que nous recevons sont victimes de violences conjugales. Il s'agit donc de violences exercées par un membre du couple sur son conjoint, au sein du foyer, hors de portée du regard d'autrui, mais très souvent sous les yeux des enfants quand il y en a (cf: page 11 « Enfants victimes »). Ces violences sont toujours et d'abord d'ordre psychologique, il s'agit d'un comportement ou d'un ensemble d'actes qui vise à rabaisser ou à dénigrer l'autre. Les violences psychologiques sont les plus difficiles à verbaliser et à réaliser pour les victimes car elles sont empreintes de perfidie et actées de manière insidieuse par l'auteur. Les violences conjugales et intrafamiliales peuvent donc être psychologiques, physiques, verbales, sexuelles, économiques, administratives. Il peut aussi s'agir de privations et de séquestrations. Ces violences peuvent être isolées ou cumulées et renforcées par l'emprise exercée par l'auteur des violences sur sa victime. Les violences physiques, lorsqu'elles sont constatées par un médecin sont facilement prouvables, encore faut-il que la victime ait pu consulter à temps. Il est plus compliqué pour les victimes d'avoir des éléments de preuve concernant les autres types de violences, car le fait qu'elles aient lieu au sein du foyer conjugal et/ou familial réduit ou rend inexistant les témoins potentiels.

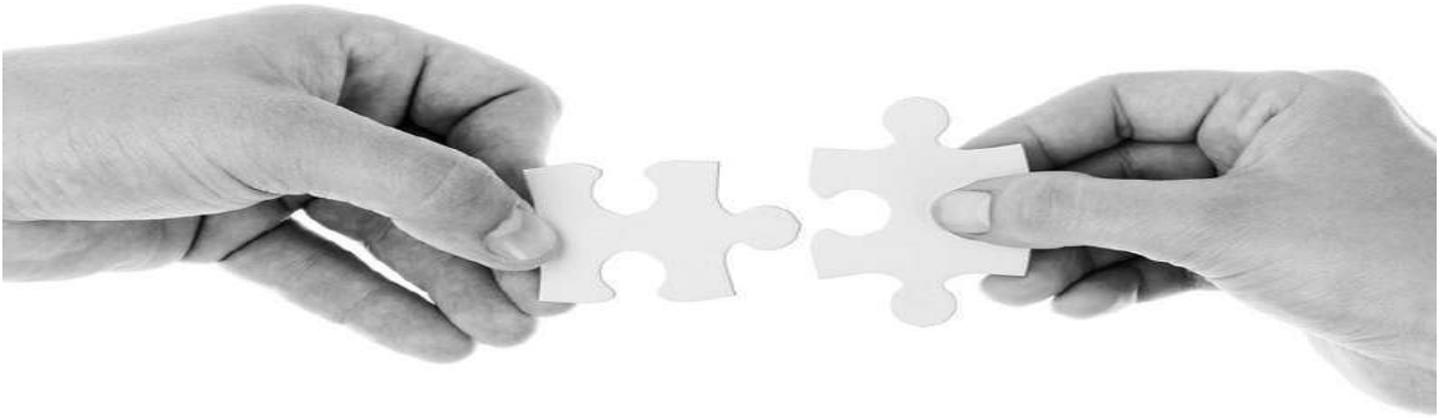
L'accompagnement proposé



Le travail effectué par le service de l'accueil de jour pour personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales s'adapte à chaque situation rencontrée, à chaque personne en fonction de ses besoins, de ses souhaits, de ses capacités, de son cheminement et des possibilités qui s'offrent à elle ou qu'elle va devoir trouver.

Notre accompagnement peut s'axer vers tous les items présentés ci-dessus. L'accompagnement peut être très ponctuel comme sur du moyen ou long terme. Il peut être soutenu ou beaucoup léger. Il va être défini avec la personne accueillie après des temps d'entretien basés sur l'écoute et la présentation des aides et soutiens possibles.

Un regard sur



Conséquences des violences sur la victime et sur les enfants de la victime

La violence conjugale a de nombreuses répercussions sur la santé physique, sociale et psychologique des victimes, ainsi que sur leurs enfants et leurs proches. Il importe de connaître ces conséquences pour mieux comprendre les réactions des victimes et les soutenir au plus près de leurs besoins.

Souffrance émotionnelle. La violence a de nombreuses conséquences sur le bien-être psychologique des victimes : détresse, perte de confiance et d'estime de soi, anxiété, crises d'angoisse ou de panique, tristesse, honte, culpabilité, tension intérieure, stress, colère, désespoir, etc.

Confusion. La violence conjugale se produit dans un cycle, qui fait en sorte que la situation n'est pas toujours la même. La victime passe de moments de tension où elle ne sait pas trop ce qui se passe, à des moments où la violence éclate puis à des moments d'accalmie où le conjoint s'excuse... tout en la manipulant pour lui insuffler (ou lui imposer) une vision de la situation où elle est partiellement (ou entièrement) responsable. Il est donc normal de voir la victime passer de moments où elle voit plus clair dans la situation, à des moments où elle doute d'elle-même et où il lui est très difficile de voir la violence.

Stress post-traumatique. Les victimes de violence conjugale et leurs enfants présentent souvent les symptômes de l'état de stress post-traumatique. Il s'agit de souvenirs envahissants, de cauchemars et de flashbacks des épisodes de violences.

Lorsque les personnes souffrant d'un TSPT présentent des symptômes, ils appartiennent généralement aux 4 catégories suivantes :

- **Symptômes d'intrusion** : L'événement traumatique peut réapparaître de manière répétée sous la forme de souvenirs involontaires, indésirables ou de cauchemars récurrents. Certaines personnes ont des flashbacks, au cours desquels elles revivent l'événement comme s'il survenait à nouveau et non par de simples souvenirs. Les personnes peuvent aussi réagir de façon intense aux souvenirs de l'événement. Les symptômes d'un ancien combattant peuvent être déclenchés par des feux d'artifice, par exemple, tandis que ceux de la victime d'un vol peuvent être déclenchés par de la vue d'un pistolet dans un film.
- **Symptômes d'évitement** : La personne persiste à éviter les choses (activités, situations ou personnes) qui lui rappellent le traumatisme. Elle peut, par exemple, éviter d'entrer dans un parc ou un immeuble de

bureaux où elle a été agressée ou de parler à des personnes de la même origine ethnique que son agresseur. Elles peuvent même tenter d'éviter toute pensée, tout sentiment ou toute conversation concernant l'événement traumatique.

- **Effets négatifs sur les pensées et l'humeur :** La personne est parfois incapable de se souvenir de parties de l'événement traumatique (amnésie dissociative). La personne peut se sentir insensible ou déconnectée des autres. La dépression est fréquente et la personne présente moins d'intérêt envers les activités qu'elle aimait auparavant. La personne voit l'événement d'une manière qui peut être déformée, ce qui l'amène à se sentir coupable ou à blâmer les autres pour ce qui s'est passé. Le sentiment de culpabilité est également fréquent. Elle peut, par exemple, se sentir coupable d'avoir survécu alors que d'autres personnes sont décédées. Il se peut qu'elle ressentent uniquement des émotions négatives comme la peur, l'horreur, la colère ou la honte et qu'elle soit incapable d'aimer ou de se sentir heureuse ou satisfaite.
- **Altération de la vigilance et des réactions :** La personne peut avoir des difficultés à s'endormir ou se concentrer. Elle peut devenir excessivement vigilante aux signes d'alerte associés à un risque. Elle peut sursauter facilement. La personne peut progressivement perdre le contrôle de ses réactions pour se trouver en proie à des accès de colère et à des comportements impulsifs.

Autres symptômes : Certaines personnes développent des activités rituelles pour les aider à diminuer leur anxiété. Par exemple, la victime d'une agression sexuelle peut prendre des bains répétés pour tenter d'éliminer une sensation de saleté. De nombreuses personnes atteintes de TSPT tentent de soulager leurs symptômes avec de l'alcool ou des drogues et développent un trouble lié à l'usage de substances. Un sous-type dissociatif du TSPT est désormais reconnu. Une personne atteinte de ce trouble présente tous les symptômes mentionnés ci-dessus, plus une dépersonnalisation (sensation de détachement de son corps ou de sa propre

personnalité) et/ou une déréalisation (voir le monde comme irréel ou onirique).

Détérioration de l'état de santé physique. L'état de stress subi sur une période prolongée a des répercussions sur le bien-être physique des victimes : difficultés liées au sommeil, à l'alimentation, perte d'énergie, faible système immunitaire, etc. Les victimes peuvent également souffrir de différents problèmes de santé associés au stress, tels que les syndromes de douleur chroniques, les problèmes cutanés ou digestifs, des maux de têtes fréquents, etc.

Blessures physiques. Lorsque la violence physique est présente, elle peut entraîner des blessures telles que des ecchymoses, des fractures, des dents cassées, une perforation des tympans, des commotions cérébrales, etc. Les blessures infligées aux victimes peuvent être très sérieuses, comme c'est le cas des lésions cérébrales traumatiques causées par des commotions cérébrales répétées, et peuvent bouleverser la vie des victimes à long terme et même entraîner la mort.

Altération des liens avec les proches : La violence conjugale affecte négativement le réseau social de la victime. Elle peut être la source de conflits interpersonnels et la victime peut perdre la confiance et l'estime de ses proches ou même perdre ses liens avec eux. L'isolement qui résulte de la violence conjugale est souvent très important. La situation a également des répercussions sur les proches eux-mêmes : épuisement, stress, impuissance, etc.

Altération de la relation avec les enfants : Dans une famille sans violence, les parents exercent généralement ensemble l'autorité parentale. Dans une situation de violence conjugale, l'agresseur prend tout le pouvoir dans la famille, tandis que la victime n'en a presque plus. Ce déséquilibre affecte beaucoup les enfants et les adolescents, qui y réagissent souvent en refusant l'autorité de la victime. Le déséquilibre familial peut aussi faire en sorte que certains enfants se sentent le devoir de protéger la victime, ce qui peut devenir très dangereux pour eux.

Le travail en partenariat et réseau

Cette année 2024, nous avons poursuivi notre implication au travail en réseau et participé à diverses rencontres et réunions de travail avec les acteurs du secteur:

- **Les Concertations VIF Cévennes organisées par l'association RESEDA** dont l'objectif est d'analyser collectivement une situation passée ou en cours pour améliorer le parcours des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Sont invités à ces temps de travail :

Institutions:

- Conseil Départemental du Gard : Service social territorial - PMI / CMS/ centre de santé sexuelle
- Centre Départemental d'Accueil des Familles, CMPP,
- Centre Hospitalier Alès Cévennes
- Commissariat Alès, Gendarmerie, Tribunal Judiciaire d'Alès
- Maison de la Justice et du Droit

Associations :

- Vigan Inter'aides-Service EMESO, La Gerbe
- La Clède, Le SEP (Service Entraide Protestant) La Grand Combe, CSAPA
- Alès- Association EKKO, Prendre son Envol

Professions Libérales :

- Avocat,
- Psychologue,
- Pédopsychiatre.

- **La journée de sensibilisation RDRD « Vivre la violence »**, prévue le jeudi 4 juillet 2024 de 10h à 15h30 au CSAPA Blannaves,
- **Le Forum Santé Mentale et Intimité** du 19/09/2024.
- **Réunions T15 trimestrielles** dans nos locaux.
- **Deux réunions de travail et de bilan avec le service EMESO de l'association Vigan Inter'Aides** concernant la subvention commune DRDFE pour financer les interventions de psychologues dans nos services d'aide aux victimes de violence.
- **Une Réunion avec la CAF d'Alès.**
- **Une réunion de présentation de la MPF (Maison de Protection de Familles) à Caissargues.**
- **Une réunion de présentation de l'association DAC 30 (Dispositif d'appui à la coordination)** pour la prise en charge des parcours de santé et de vie complexe.
- **Rencontre et présentation de l'EPIDE à La-Grand-Combe.**
- **Participation à la huitième réunion réseau VIF,EMESO Vigan Inter'Aides** sur le thème « Repérer les victimes de violences intra-familiales ».

Perspectives

L'accueil de jour et les interventions mobile ayant pris une réelle ampleur depuis plusieurs années, il nous semble aujourd'hui primordial de rester dans cette dynamique. En effet nos missions sont de répondre au plus près et dans les meilleurs délais aux besoins des victimes et des acteurs du territoire. La coordination et le maillage partenarial sont essentiels à cette dynamique.

En ce sens nous souhaitons poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation aux violences conjugales et intra-familiales avec le Service Projet de l'association la Clède. La perspective est de mutualiser ces actions avec d'autres associations.

Nous allons rencontrer début 2025 la Maison des Femmes du Centre Hospitalier Universitaire Carêmeau de Nîmes. Cette rencontre est prévue pour présenter nos missions et découvrir les leurs. Le projet étant de réaliser un travail de complémentarité afin d'améliorer la réponse fournie au public sur le territoire gardois.

Toujours dans l'idée de développer le réseau d'aide aux victimes de violence, en avril 2025 nous rencontrerons Camille Ferret, sagefemme référente vulnérabilité au sein du service gynécologie obstétrique du Centre Hospitalier Alès Cévènes.

Pour 2025, nous avons sollicité le renouvellement du soutien de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité concernant l'intervention d'une psychologue formée à la psychothérapie EMDR (Eyes movement desensitization and Reprocessing) que l'on peut traduire par « Désensibilisation, et retraitement par les mouvements oculaires », reconnu comme un traitement de choix pour le TSPT (note de bas de page trouble de stress post traumatique).

En 2023 nous abordons la nécessité d'accroître l'activité de l'équipe mobile ainsi que la nécessité de déployer nos actions sur le territoire et nos actions partenariales en renforçant l'équipe d'au moins un travailleur social. Si le soutien renouvelé des financeurs est indéniable et nous encourage à poursuivre et améliorer le service proposé, il ne permet pas pour l'instant d'envisager un renfort de l'équipe en place. Cependant, début 2025 nous accueillerons une apprentie éducatrice spécialisée de 2^e année qui se formera sur le service les quatre premiers mois afin d'être autonome tout au long de sa dernière année d'apprentissage jusqu'en juillet 2026.

Pôle d'accompagnement des auteurs de violences conjugales : la Clède, antenne gardoise du CPCA Sud Occitanie

lutter contre les violences au sein du couple, c'est aussi prendre en charge les auteurs

Depuis fin 2020, l'association la Clède est l'antenne gardoise du CPCA SUD OCCITANIE, financée par la DRDFE, porté par l'AERS, aux côtés des autres antennes que sont l'APEX, VIA VOLTAIRE, LA TRAVERSE et l'UDAF.

A ce titre, la Clède propose une prise en charge et un accompagnement des auteurs de violences conjugales sur Alès et Nîmes à la fois par la voie judiciaire (stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales et sexistes) et aussi par des actions complémentaires de prévention et d'accompagnement au long cours (groupes de paroles hebdomadaires et gratuits pour les hommes).

Une place d'hébergement en pré sentenciel dans le cadre du dispositif d'éviction du conjoint violent est également proposée avec le Parquet d'Alès depuis 2016.

La Clède, en tant qu'antenne du CPCA doit être en mesure de développer une approche prenant en compte la globalité de la problématique des personnes violentes au sein du couple. Pour cela, elle s'appuie sur un travail en réseau important, qui permet de mailler le territoire, d'appréhender les questions d'ordre judiciaire, mais aussi sociales (logement, ressources), de santé, d'emploi. Le travail d'entretien et d'évaluation des situations est donc essentiel pour nous permettre cette approche et orienter le cas échéant vers un accompagnement spécifique.

fiche d'identité du cPCA 30

La Clède, antenne gardoise du CPCA sud-Occitanie

Un mail : cPCA30@laclede.fr

Un numéro : 07 89 00 79 55

Une équipe formée : un coordonnateur référent, un psychologue et une travailleuse sociale, tous trois à mi-temps et une secrétaire chargée du suivi administratif à 20 %.

Intervention sur l'ensemble du Gard.

A destination des auteurs de violences, et des professionnels

Le CPCA est ouvert à toute personne « auteurs ou autrices » de violences conjugales. Elles peuvent être volontaires, orientées par un partenaire, orientées par la plateforme d'écoute nationale, le CPCA sud Occitanie, orientées par les services judiciaires (tribunal, SPIP, forces de l'ordre...).

Le CPCA est ouvert à l'ensemble des professionnels quel que soit le champ d'intervention et le besoin.

parcours de prise en charge

Il ne s'agit pas ici bien sûr d'un parcours linéaire, mais bien d'une palette d'interventions et d'accompagnement possibles, mobilisables par les personnes elles-mêmes, par les partenaires qui nous sollicitent, en fonction de la situation des auteurs (parcours judiciairisé ou non, actions de prévention, repérage d'une difficulté de gestion des émotions au sein du couple,...).

Les réponses proposées à ce jour dans le cadre du CPCA Gard :

- ▶ Une réponse judiciaire dans le cadre d'alternatives aux poursuites : stages de responsabilisation Alès et Nîmes.
- ▶ Une place d'hébergement sur Alès pour les auteurs de violences dans le cadre de la protection des victimes et une composante du contrôle judiciaire (éviction du conjoint violent dans un cadre pré-sentenciel).
- ▶ Une action de prévention, d'accompagnement au long cours : Groupe de paroles anonyme et gratuit, hebdomadaire.
- ▶ Un rôle de repérage des besoins sur le territoire et d'élaboration de réponses adaptées dans une démarche d'expérimentation et de travail en réseau : une participation du CPCA à différentes instances partenariales et institutionnelles : copil VIF, Groupe GTO (réseau de prise en charge des victimes) initié par l'Etat (DDFE), CISP, implication à l'observatoire départemental des violences faites aux femmes, participation aux groupes de travail de RESEDA . Un travail d'analyse, de réflexion de fond visant à améliorer l'accompagnement des auteurs et à repérer les actions à développer sur le territoire.

Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes

Objectifs :

Il s'agit de :

Proposer un accompagnement individuel et collectif aux auteurs de violences . En différant les peines carcérales ou les sanctions pénales, l'objectif est d'éviter le risque de désocialisation ou de marginalisation tout en luttant contre la récurrence par la prise de conscience.

Missions :

Les stages de responsabilisation prennent la forme de séances individuelles et collectives pour des personnes qui ont en commun d'avoir commis des violences sur leur conjoint(e) ou ex-conjoint(e). Ces moments collectifs de confrontation à des pairs ont pour but la levée du déni des faits, une prise de conscience, une reconnaissance de la responsabilité des violences exercées avec l'amorce d'un travail autour d'un changement de comportement relationnel.

Références législatives :

La loi n°2006-399 du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs,

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Décret n° 2016-1709 du 12 décembre 2016 relatif au stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple ou sexistes et au stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels,

Circulaire du 12 mai 2017 sur les mesures alternatives aux poursuites et référentiel.

Publics et orientation

Primo délinquants, les stages sont aussi accessibles aux demandes spontanées, les groupes ainsi créés incluent des sujets ayant évolué dans leurs réflexions et d'autres moins. L'écoute mutuelle des récits de chacun permet d'ouvrir des perspectives et des remises en question.



Territoire

Alès Agglomération

Nîmes



2018

Conception et construction du projet

2019

Rencontre des partenaires sur Alès Signature de la convention avec le TJ

2019

Premiers entretiens individuels

2020

Réalisation des 3 premiers stages sur Alès

2020

Signature de la convention avec le TJ de Nîmes

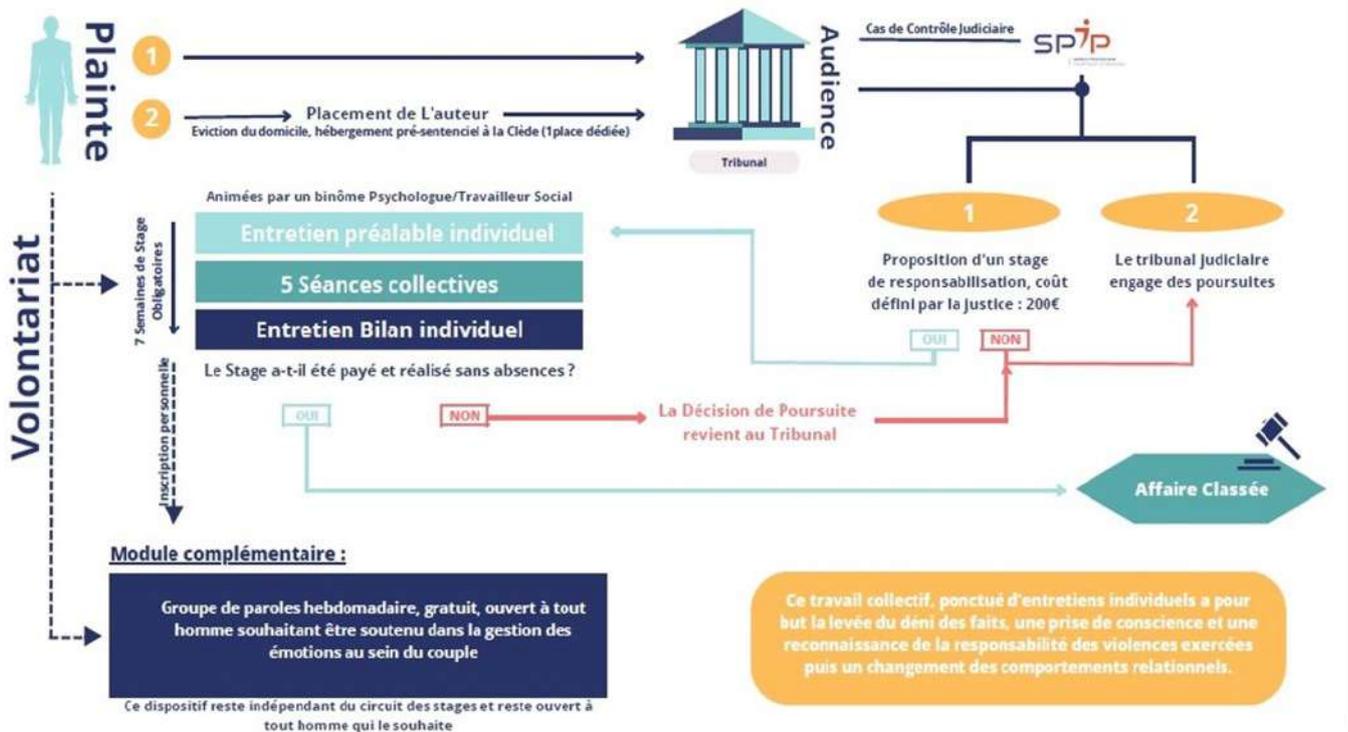
2024

17 stages organisés sur Alès et Nîmes

de la saisine a la realisation : organisation des stages

Stage de Responsabilisation

Prévention et lutte contre les violences au sein du couple et sexistes



thématiques abordées dans les stages

- La définition des violences conjugales (différentes formes etc...)
- Les faits antérieurs de violences
- La représentation sociale et culturelle de la différence de genre
- La rencontre avec le conjoint ou la conjointe, leur histoire et la qualité de la relation aujourd'hui
- La place du père, de la mère, l'autorité parentale
- La violence verbale et le pouvoir des mots
- Le passage à l'acte
- Les stratégies d'évitement
- Verbalisation des émotions et contrôle de soi
- La gestion des conflits et l'identification des limites interpersonnelles
- L'action en justice, la place de la loi
- La place de la victime, le vécu
- La culpabilité
- L'estime de soi, la reconstruction, l'avenir
- Les ressources territoriales

Les chiffres clés

Stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes
De janvier à décembre 2024

17

stages mis en place

7 stages sur Alès

10 Stages sur Nîmes

172

Séances individuelles

67

Séances collectives

Les participants

162

personnes positionnées
sur les stages



59

sur Alès

65

sur Nîmes

2/6 volume annuel de situations traitées

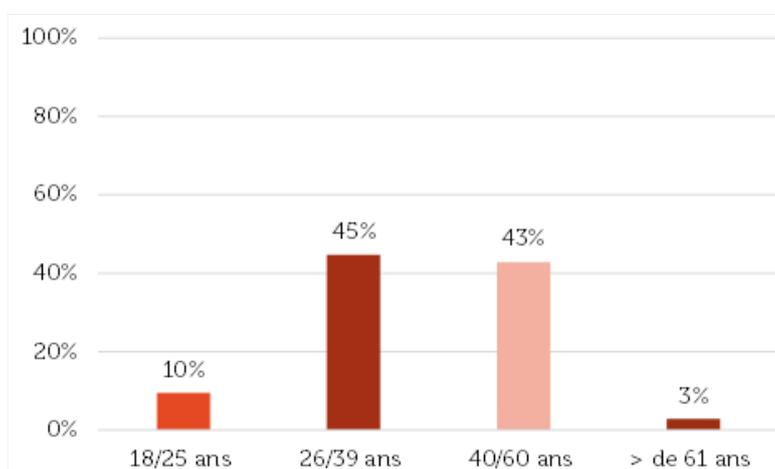
67.3% des stages ont été validés (avec une perspective de 58% au regard de paiements en cours de validation)

Indicateurs

Les données 2024

Âge

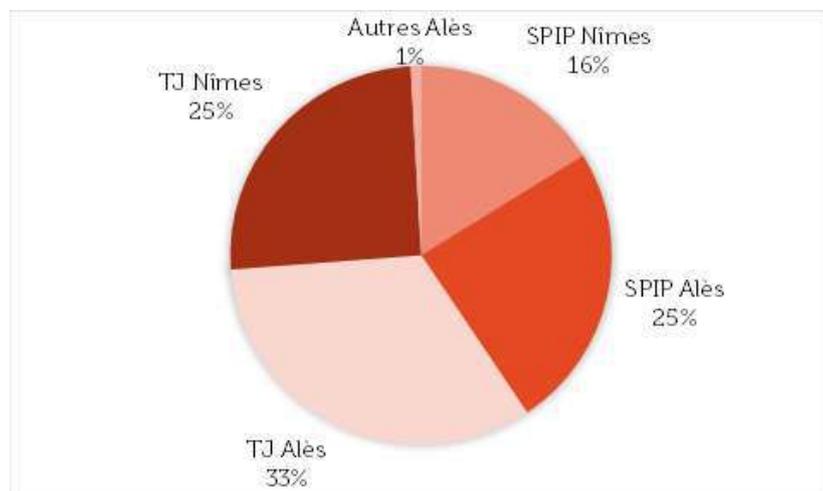
Répartition par âge



Si la grande majorité des personnes orientées ont en moyenne entre 26 et 61 ans, il convient de constater une augmentation de la part des 18-25 ans sur les stages de responsabilisation. Ces données nous conduisent à mettre en réflexion des actions de sensibilisation dès l'adolescence. Parallèlement, on constate de nombreuses interrogations des jeunes individus quant à leur(s) premières relations de couple de façon globale et la gestion du conflit dans celle-ci.

Orientation

Orientation Nîmes et Alès



- Volume annuel de situations traitées : **216**

Concernant les orientations effectuées vers les stages de responsabilisation, nous constatons une demande globalement plus importante sur le secteur Alésien. Celle-ci peut se justifier par le fait que les stages spécifiques aux orientations SPIP Nîmes se sont mis en place en milieu d'année 2024.

Un regard sur



La prise en charge des auteurs

La protection et l'accompagnement des victimes sont au centre des préoccupations des politiques publiques, mais la prise en charge des auteurs de violences conjugales est tout autant cruciale. Elle est essentielle pour prévenir la récurrence et favoriser leur réhabilitation. C'est dans ce cadre que les Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences (CPCA) jouent un rôle majeur. Ces dispositifs, créés pour répondre à la considération des violences conjugales dans leur globalité, tendent à tenir compte de la personne autrice afin d'en réduire les comportements violents.

Introduction

Les violences conjugales sont malheureusement répandues dans notre société. En 2022, près de 205 000 femmes ont été victimes de violences conjugales en France, et bien que ces dernières touchent également les hommes, les statistiques révèlent que les femmes sont les principales concernées (86% contre 14% en 2022)¹. Dans le Gard, 2 350 faits de violences conjugales ont été recensés en 2021², mettant en lumière l'importance de la lutte contre ce fléau.

La prise en charge des auteurs de violences conjugales, sensible et complexe, s'inscrit dans un contexte législatif et social qui a évolué au fil des décennies. En 2019, le Grenelle contre les violences conjugales a permis de renforcer les dispositifs, tant envers les victimes que vis-à-vis des auteurs, afin de

mieux comprendre et de traiter les causes sous-jacentes de la violence.

Contexte historique des violences conjugales et de l'intervention des CPCA

Longtemps minimisées ou ignorées par la société, les violences conjugales étaient considérées comme relevant de la sphère privée. Ce n'est qu'à partir des années 1970, au travers d'un mouvement féministe et d'une prise de conscience collective, que ce sujet commence à être abordé publiquement et politiquement.

La signature de la convention d'Istanbul en 2011 ainsi que le Grenelle contre les violences conjugales, lancé en 2019 marquent des étapes majeures dans la prise en charge des violences conjugales en France. À la suite de ces initiatives, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour accompagner les auteurs de violences, notamment les CPCA. L'objectif est de renforcer la prévention et les moyens d'actions, de favoriser les mesures de responsabilisation pour les auteurs de violences conjugales et de promouvoir la coordination territoriale.

En effet, 46% des auteurs de violences conjugales ont des antécédents judiciaires en 2022¹. Leur prise en charge semble donc pertinente afin de briser le cycle de la violence. Les CPCA, en s'appuyant sur des approches psychologiques ou socio-éducatives,

visent à aider les auteurs à comprendre les causes profondes de leurs actes et à évoluer dans leurs comportements violents.

1. Les stages de responsabilisation

Avant le début des sessions collectives, un premier entretien individuel a lieu entre la personne orientée et l'équipe chargée du stage, qui se compose d'un psychologue et d'un travailleur social.

Cette rencontre permet de mieux comprendre le contexte, d'identifier les facteurs sous-jacents des violences (histoire personnelle, rapports familiaux, troubles psychologiques, addiction, etc.) et d'évaluer aussi la composition du futur groupe. Il s'agit souvent du premier temps où les personnes auteurs peuvent être écoutées et mises en position de réflexion subjective quant aux faits hors d'un cadre judiciaire. Ce besoin d'écoute peut les surprendre elles-mêmes, comme en témoigne ce participant : *« Je ne pensais pas parler autant, c'est la première fois que je me livre autant sur mes difficultés ».*

De fait, ce temps favorise une adaptation de l'accompagnement proposé à chaque personne, pouvant aller du stage de responsabilisation dans le cadre d'une obligation judiciaire, mais aussi de poursuivre avec un accompagnement individuel ou encore de soutenir une orientation vers des professionnels de santé. Un entretien individuel est également prévu à la fin du stage afin d'évaluer le cheminement de la personne et ses besoins quant à son rapport à la violence. Les personnes reçues évoquent très souvent qu'elles avaient de l'appréhension sur le stage, le fait d'être en groupe avec des personnes « violentes », ou qu'elles pensaient être jugées : *« J'étais sceptique au départ sur le stage, mais j'ai réutilisé des choses dans ma vie, entre les séances. Dans mon couple actuel, ça m'a aidé pour gérer la situation. » « J'ai pris conscience de la violence que j'avais dans mes mots, dans mon couple précédent ».*

Un autre participant : *« Ca m'a aidé d'être en groupe avec d'autres gens qui ont fait des bêtises. On a changé avec ma femme dans la façon de gérer le conflit, notamment pour protéger plus les enfants ».* *« C'était nécessaire et bien expliqué, j'ai pris quelque chose dans chaque séance », « je retiens pour mieux me maîtriser, garder mon sang-froid. Merci pour ce stage. »*

L'accompagnement des auteurs de violences conjugales ne se limite pas à la gestion des comportements violents mais tient compte d'une approche systémique et pluridisciplinaire. Les CPCA

s'attachent également à identifier les éléments qui ont pu favoriser la violence. Cela inclut des informations et des démarches pour accéder aux droits communs, orienter vers des structures, ou encore des mesures visant à réparer les liens familiaux, surtout dans les cas de séparation où des enfants sont impliqués.

2. L'accompagnement psychologique et social

L'accompagnement proposé par les CPCA repose sur une approche globale, intégrant des aspects psychologiques et sociaux. Comprendre l'origine des comportements violents et leurs conséquences favorise une évolution pour tendre vers une communication non-violente.

Les stages de responsabilisation sont construits autour de plusieurs thématiques en lien avec les violences conjugales, telles que leur définition, ou encore la communication au sein du couple, la gestion des émotions mais aussi l'impact des violences conjugales sur les enfants.

3. Les groupes de parole et une permanence téléphonique existante

Parallèlement, il existe d'autres dispositifs, comme les groupes de parole, qui sont anonymes, gratuits et organisés deux fois par mois. Dans le Gard, ils sont encadrés par un psychologue. Cet outil offre aux auteurs de violences un espace pour parler librement de difficultés conjugales rencontrées, des violences qui peuvent en découler, de repérer l'origine de ces dernières, ou encore de comprendre les conséquences des violences et de considérer des modes de communication plus respectueux.

Afin d'éviter l'irréparable, la Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences (FNACAV) a créé une permanence téléphonique pour les auteurs de violences conjugales (08 019 019 11). Ce numéro a été mis en place lors du confinement lié à la Covid-19 et est resté actif depuis ; il est anonyme et gratuit.

Conclusion

La prise en charge des auteurs de violences conjugales, si elle peut être interrogée semble aujourd'hui essentielle pour que la société évolue quant à la question des violences au sein du couple. Elle vise à protéger les personnes victimes, à éviter toute forme de récurrence, mais elle amène également à considérer que toute la société peut être affectée par cette problématique.

La nécessité de la prévention auprès des jeunes

L'adolescence et le début de l'âge adulte sont le temps de vastes changements relationnels, psychologiques et biologiques. Dans cette phase de vie, la question de la relation amoureuse et des premiers couples est prégnante et rendu complexe du fait de la place que peuvent prendre les émotions, dans un psychisme en plein développement pas toujours apte à « penser » ces dernières.

Les jeunes sont donc de fait un public plus sensible et vulnérable face aux violences conjugales, d'autant qu'il existe peu d'espaces communs pour échanger autour de ces questions à cet âge ou que les jeunes peuvent avoir du mal à s'en saisir (par peur, par honte, parce qu'ils ne connaissent pas...).

Nous observons également que nous recevons de plus en plus de jeunes dans nos actions, orientés par la justice.

Des jeunes de 19 à 25 ans sont régulièrement orientés pour des faits de violence conjugale (souvent les premiers faits). Nous sommes donc convaincus de l'importance de mener des actions de prévention, de sensibilisation auprès du public jeune.

Il n'est d'ailleurs par rare que des personnes que nous recevons s'étonnent de ne pas avoir eu ce genre d'échanges au sujet de la relation de couple et de la gestion des émotions plus tôt, au moment de leur jeunesse, comme en témoigne par exemple ce participant : *« Ce service est essentiel, très sympa d'avoir des adresses, du soutien et de vider son sac. Je n'avais pas eu de soutien avant, maintenant j'ai de l'espoir. Tout le contenu est intéressant, dommage que mon conjoint ne soit pas là. J'en parlerai autour de moi. Il faudrait vraiment que cela existe pour les jeunes »*.

C'est dans ce sens que nous avons pu participer à une action menée à Uzès, pour les lycéens de 1ère du lycée Gide d'Uzès.

Lors de cette journée qui s'est déroulée à l'Ombrière, (le centre culturel et de congrès de la communauté de communes Pays d'Uzès), plusieurs ateliers ont été organisés, faisant suite au visionnage de la pièce de théâtre « Après-Coup » autour de la thématique des violences conjugales.

Les ateliers s'organisaient de la façon suivante: « quand je suis victime », « quand je détecte ou assiste à une situation de violence » et « la prise en charge judiciaire des violences ». Des intervenants en corrélation avec les différentes thématiques se trouvaient à chaque animation (associations, gendarmerie, Magistrats..) avec la possibilité de rencontrer un psychologue si les adolescents présents ressentaient le besoin de parler.

Ces différents temps ont permis aux lycéens de pouvoir identifier et nommer les comportements de violence (notamment violences psychologiques, verbales souvent méconnues voire banalisées) ainsi que les conséquences qu'ils peuvent avoir, tant sur la personne victime que sur ses proches et l'auteur lui-même.

De manière générale, cette sensibilisation a permis avant tout que les jeunes adultes puissent repérer les ressources et les parcours existants en tant que personne victime ou auteur (ou avec le double statut).

Perspectives

Un accompagnement plus spécifique et plus adapté à la pluralité des situations de violence conjugale

Le travail d'accompagnement auprès des auteurs de violence conjugale nous amène à penser une diversité de situations et de contextes où s'expriment la violence. Derrière le vocable « violences conjugales » se retrouve en réalité une grande diversité de types de violences (psychologique, verbales, physiques, économiques...), de situations familiales et de couples, de différences en terme de fonctionnement individuel et de ce que la violence vient signifier aussi, au sujet du système familial ou d'une difficulté individuelle.

Ainsi, plusieurs auteurs et études, notamment au Canada, ont cherché à dégager les différents contextes de violence conjugale, en étudiant également le profil psychologique de la personne auteure. On peut citer par exemple l'étude de Dutton de 2006 qui classe les violences par gravité, ou l'étude de Guttman de 1995 qui fait le lien entre les violences exercées et des troubles de personnalité associés. Une étude de chercheurs québécois de 2017 (DESLAURIERS, CUSSON) tente de croiser ces différentes typologies pour en donner une sorte de classification globale à partir de ces différents éléments repérés. On peut notamment y observer une différence de fonctionnement de la violence, entre des formes de violence dus à des passages à l'acte sous forme de « perte de contrôle » où la violence est impulsive, souvent défensive, irréfléchie, auto protectrice ou expressive et des formes plus réfléchies, préméditées, offensives et prédatrices de violences qui cherchent à prendre le contrôle de l'autre. On peut également déterminer des formes de fonctionnement de couple où la violence n'occupe pas la même place : la violence peut-être par exemple ponctuelle, réciproque, souvent regrettée après les faits, là où d'autres formes sont beaucoup plus graves (emprise, violences répétées, présentes en dehors du couple, avec des antécédents judiciaires en lien avec la violence). Les auteurs parlent ainsi de l'importance de bien évaluer et situer les actes de violence dans l'histoire du couple, de l'individu, les mécanismes psychologiques à l'œuvre ainsi que le fonctionnement psychique de l'auteur. Le but étant par la suite de pouvoir adapter l'accompagnement de façon plus précise, plus adaptée à la situation de l'auteur.

Ces considérations sur une « typologie » des auteurs et des violences conjugales, nous amènent donc à questionner nos actions pour la suite. Notre objectif à long terme serait de pouvoir ainsi proposer des modalités d'accompagnement (groupe de parole, stage de responsabilisation, accompagnement social/psychologique individuel, orientation vers une autre structure..) qui seraient plus adaptés à chaque situation. Nous pourrions imaginer par exemple, des actions de plus courte durée pour des personnes qui reconnaissent les faits, dont le profil psychologique laisse à penser de bonnes capacités d'élaboration, de rapport à la loi et à l'altérité. Des accompagnements plus renforcés pourraient en revanche être proposés à des personnes avec des situations plus complexes (consommations de substances, précarité,...), pour qui des fragilités psychiques ou des types de personnalités spécifiques sont repérés. Cela pourra demander de tisser davantage de liens avec des structures et associations de soins, de pouvoir multiplier les modalités d'intervention et définir également des temps de prises en charge plus affinés.

De la pluralité des situations de violence conjugale, doit exister selon nous, une pluralité de réponses possibles, au-delà d'une réponse judiciaire, afin de viser à un meilleur traitement à tous les niveaux de la violence conjugale.



Association La Clède

Siège Social : 8 –10 avenue Marcel Cachin 30100 Ales

Tél. 04.66.86.52.67 – Fax 04.66.78.60.38

Internet : www.laclede.fr - E-mail : laclede@laclede.fr

Accueil de Jour pour Femmes victimes de violences

2 rue Romain Rolland, 30100 ALES

Tél : 04 66 52 22 68 Mobile : 06 45 26 99 14

3919 Numéro d'écoute national et anonyme

Email : accueil.femmes@laclede.fr

